



Pour diffusion immédiate
Rediffusion le 26 septembre à 5 h 30

A1415-NC-026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réforme de la santé

La soif de pouvoir du ministre Barrette !

Montréal, le 25 septembre 2014. – La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) est outrée par le projet de loi 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, présenté ce matin par le ministre de la Santé et des Services Sociaux, Gaétan Barrette. « C'est du jamais vu ! Dans ce projet de réforme, le ministre de la Santé planifie, organise, coordonne, supervise et décide des soins de santé de toutes les régions du Québec. Aucun gouvernement n'avait osé aller aussi loin dans la concentration indécente des pouvoirs », fulmine Louise Chabot, présidente de la CSQ.

Digne d'un État autocratique

En effet, en abolissant l'ensemble des agences de santé, en fusionnant les centres de santé et de services sociaux (CSSS) dans toutes les régions du Québec et en créant de superstructures régionales, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), le ministre Barrette s'approprie la nomination des présidents-directeurs-généraux (PDG) de chacune des régions ainsi que de la majorité des administrateurs. De plus, il y a un risque d'infiltration du secteur privé puisqu'à la demande d'une fondation d'établissement, un poste d'observateur est réservé, et désigné encore une fois par le ministre. Et c'est sans compter que les pouvoirs et les responsabilités acquittés actuellement par les Agences seront dorénavant exercés par le ministre. « C'est d'une énormité sans précédent. Cela laisse toute la place à l'ingérence du privé dans la gestion des établissements », s'exclame la leader syndicale.

Des superstructures ingérables

Pour la CSQ, il est impensable de croire qu'un seul PDG pourra gérer l'ensemble d'une région. Immanquablement, une structure parallèle va se mettre en place. « Pendant que les administrateurs s'occuperont à définir le rôle de chacun dans la nouvelle structure, ils ne seront pas mobilisés à fournir des soins adéquats à la population. Cela prendra des mois, voire des



Siège social
Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph Est, bureau 100 (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 356-9999
Télécopie : (418) 649-8800

années, avant que cette nouvelle structure soit fonctionnelle. On le sait par expérience et le premier ministre Couillard devrait s'en rappeler puisque c'est lui qui a mis en place les mégastructures de CSSS alors qu'il était ministre de la santé ! », s'impatiente la présidente de la CSQ.

Un problème de soins et non de structure

La Centrale est extrêmement inquiète, voire catastrophée, devant ce projet de loi qui semble davantage axé sur la structure que sur les soins à la population. Pas une fois, dans le texte du projet de loi, on ne retrouve le mot *patient* ! « Ce n'est pas un problème de qualité de soins que nous avons, mais bien un problème d'accessibilité aux soins et aux services. En quoi cette réforme va-t-elle régler les problèmes d'accessibilité à un médecin de famille ? En quoi va-t-elle désengorger les urgences ? En quoi va-t-elle pallier les soins à domicile ? En quoi le projet de loi répond-il au besoin de lits pour les personnes âgées en perte d'autonomie ? Il faudra bien que le ministre Barrette nous explique cela. Ce n'est certes pas par une consultation sur invitation seulement que cela doit se dérouler », s'insurge Louise Chabot.

Voici une réaction préliminaire de la CSQ. La Centrale présentera son analyse plus approfondie lors des consultations qui, elle le souhaite, seront générales.

Profil de la CSQ

La CSQ représente plus de 200 000 membres, dont près de 130 000 font partie du personnel de l'éducation. Elle est l'organisation syndicale la plus importante en éducation et en petite enfance au Québec. La CSQ est également présente dans les secteurs de la santé et des services sociaux, des services de garde, du municipal, des loisirs, de la culture, du communautaire et des communications.

– 30 –

Renseignements

Christine Marceau
Attachée de presse CSQ
Téléphone : 514 235-5082
Courriel : marceau.christine@csq.qc.net
Twitter : @csq_centrale

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph Est, bureau 100 (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 356-9999
Télécopie : (418) 649-8800